



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 juillet 2022

Membres en exercice :

9

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 08/07/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER*

**Présents :** Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

**Représentés:**

**Excusés:** Paul PERILHOU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nicolas CONNORD

### Objet: ADMISSION DE CRÉANCE EN NON-VALEUR

#### Délibération n°: DE\_2022\_033

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier de Lavlanet a transmis un état de produits à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget principal de la commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une créance d'un montant de 119.14 € qui concerne une facture d'eau impayée par un locataire sur l'exercice 2009 pour lesquelles le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le Maire propose que soient admis le titre en non-valeur ci-dessous :

- Compte 6541 montant 119.14€

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'admission de ce titre en non-valeur pour un montant de 119.14€ ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2022 009 210902490-20220716 DE 2022_033-DE

